

Bon à savoir

Sélection d'informations

du Centre Ressources

Illettrisme de l'Isère

Janvier à mars 2016



Rhône-Alpes



Centre Ressources Illettrisme de l'Isère
97, galerie de l'Arlequin – 38100 Grenoble
Tel : 04 76 40 16 00 – www.cri38-iris.fr

Sommaire

Dernière minute

Visitez le nouveau site du Centre ressources illettrisme de l'Isère.....	3
Parution de la lettre e-lci n° 12 (février 2016)	3
Lancement de la troisième édition des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme.....	3

Actualités internationales et nationales

Projet de loi Travail : le point sur les dispositions formation, apprentissage et information.....	4
Exposé des motifs de l'avant-projet de loi El Khomri.....	4
Le Copanef missionne plusieurs groupes de travail pour piloter la mise en œuvre de la démarche qualité.....	4
Prise en charge par les Opcas de la rémunération des stagiaires dans les TPE 2016 : le « marché de la qualité » régulateur du marché de la formation professionnelle ?	5
Compte personnel d'activité : un accord s'est dessiné.....	5
Compte personnel d'activité : position commune.....	5
Le portail « CPA numérique » en chantier.....	6
La Fédération de la formation professionnelle appelle à une mobilisation totale de l'offre de formation publique et privée pour le plan 500 000 à destination des demandeurs d'emploi.....	6
Le FPSPP et l'ANLCI publient un panorama de l'action des OPCA et des OPACIF contre l'illettrisme.....	6

Actualités départementales

Faire grandir les initiatives pour que l'illettrisme recule – Forum Permanent des Pratiques 2015-2017.....	6.
---	----

Formation & ingénierie

La lutte contre « l'illettrisme numérique » bientôt reconnue dans le Code du travail !	7
CLéA, certificat de connaissances et de compétences professionnelles.....	7
Une veille collaborative sur les ressources CLéA.....	7
Les écoles de la deuxième chance veulent développer l'approche par compétences.....	7

Recherche, statistiques & publication

Symposium sur l'intégration linguistique des migrants adultes : les enseignements de la recherche.....	8
Dictionnaire illustré de la formation : 50 nuances de formation.....	8

Appels à projets & initiatives

Appel à projets de la Fondation de France en faveur de la réussite éducative des collégiens.....	8
La Fabrique Opéra Grenoble : l'opéra coopératif qui ne cesse de grandir.....	8
Cécile Ladjali, l'impression des mots.....	8

Dernière minute

Visitez le nouveau site du Centre ressources illettrisme de l'Isère

Depuis près de vingt ans, IRIS, le centre ressources illettrisme de l'Isère, agit pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Il a aussi pour mission de favoriser la formation des publics migrants (FLE, alpha, post-alpha). Il informe, conseille et professionnalise tous les acteurs, professionnels et bénévoles, qui accompagnent des personnes peu autonomes en lecture et en écriture. Il soutient activement toutes les démarches qui favorisent l'acquisition des compétences de base (oral, écrit, raisonnement mathématique, numérique..).

Garant d'une mission d'intérêt général, son action s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de lutte et de prévention de l'illettrisme.

Le site du CRI-IRIS : <http://www.cri38-iris.fr/>

A consulter également, Le Portail des Actions et Ressources Linguistiques En Rhône-Alpes : <http://parlera.fr/>

Parution de la lettre e-ici n° 12 (février 2016)

Revue d'actualité de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Vous retrouverez notamment dans ce numéro : les étapes et les dates du forum permanent des pratiques 2015-2017 et la remise de la première certification CléA.

e-ici n° 12 : [en annexe de ce numéro.](#)



Lancement de la troisième édition des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme

Vous organisez un événement qui se déroulera entre le 5 et le 10 septembre 2016.

Initiées par l'ANLCI en 2014, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme ont pour objectifs de :

- Susciter une prise de conscience sur l'illettrisme.
- Donner à voir, à travers des manifestations de proximité que de nombreuses actions existent pour donner accès à tous à la lecture, à l'écriture, au calcul.
- Mieux informer sur les solutions de proximité pour aider les personnes concernées à faire le premier pas.

En savoir plus et télécharger le formulaire en ligne :

<http://www.anlcI.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Lancement-de-la-troisieme-edition-des-Journees-Nationales-d-Action-contre-l-Illettrisme>



Actualités internationales & nationales

Projet de loi Travail : le point sur les dispositions formation, apprentissage et information

Actuellement entre les mains du Conseil d'Etat, le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri a été présenté en conseil des ministres le 9 mars. Les députés commenceront son examen le 4 avril. Centré sur la réforme du code du travail, le projet de loi prévoit dans son volet sécurisation des salariés différents dispositifs comme le compte personnel d'activité (CPA), l'aménagement du compte personnel de formation (CPF), l'assouplissement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), des précisions sur l'apprentissage. Les régions ne sont pas en reste : elles devront notamment contribuer à améliorer l'information sur les formations de qualité.

En savoir plus sur ces nouveaux dispositifs :

<http://www.loctalis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCAActu/ArticleActualite&cid=1250270355744#>

Exposé des motifs de l'avant-projet de loi El Khomri

« Le monde du travail entre dans une phase de profonds changements. Les dernières décennies n'en ont pas été exemptes : elles ont été marquées par la mondialisation, la part croissante des services dans notre économie et l'élévation des qualifications. Ces facteurs continuent à produire leurs effets. Mais d'autres transformations sont aujourd'hui à l'œuvre qui entraînent l'émergence de nouvelles formes d'emploi et favorise la multi-activité ». D'où la nécessité de ce projet de loi qui est organisé en six titres :

- le titre Ier est consacré à la refondation du droit du travail.
- le titre II contient les dispositions relatives à la négociation collective.
- le titre III est dédié à la sécurisation des parcours professionnels et à la prise en compte du numérique dans le modèle social.
- le titre IV contient les dispositions dédiées à la promotion de l'emploi, notamment dans les TPE et PME.
- le titre V procède à une réforme de la médecine du travail, concernant notamment les conditions de reconnaissance de l'inaptitude.
- le titre VI contient de nouvelles dispositions de lutte contre le détachement illégal.
- le titre VII comporte des dispositions diverses.

Document en [annexe de ce numéro](#).

Le Copanef missionne plusieurs groupes de travail pour piloter la mise en œuvre de la démarche qualité

Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) a adopté le 2 février la feuille de route du chantier qualité de la formation. Objectif : fixer les grandes lignes de travail pour les partenaires sociaux en 2016. « Les partenaires sociaux ont souhaité, dans un premier temps, engager des travaux avec l'ensemble des Opcas et Opacif. Ces travaux ont pour ambition de répondre aux exigences du décret qualité en proposant des réflexions et outils permettant une mise en œuvre simple et efficace de ces dispositions », rappelle le document validé lors de la réunion.

Feuille de route du chantier « Qualité de la formation » : [en annexe de ce numéro](#).

Source : COSTE Célia, Le Quotidien de la formation, n° 2532, 4 février 2016

Prise en charge par les Opcas de la rémunération des stagiaires dans les TPE

Le décret n° 2016-189 du 24 février 2016 fixe le principe de prise en charge par les OPCA de la rémunération des stagiaires dans le cadre du plan de formation des employeurs occupant moins de dix salariés et fixe le plafond de la prise en charge de la rémunération des salariés en formation dans la limite du coût horaire du Smic par heure de formation.

Il détermine également les modalités de calcul du versement de la contribution due au titre de la formation professionnelle continue pour les employeurs, qui, en raison de l'accroissement de leur effectif, dépassent pour les quatrième et cinquième années consécutives le seuil de 10 salariés.

Accéder au décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/2/24/ETSD1530450D/jo/texte>

Source : Journal Officiel, n° 048, 26 février 2016

2016 : le « marché de la qualité » régulateur du marché de la formation professionnelle ?

Chronique de Jean-Marie Luttringer

Alors que la loi du 5 mars 2014 a entraîné de nouvelles obligations en matière de qualité de la formation professionnelle, l'expert-consultant juridique Jean-Marie Luttringer estime dans sa dernière chronique (n° 103 du 30/12/2015) que la prise en compte du facteur qualité en formation est directement liée à l'histoire du système de formation professionnelle continue français. Portée par les valeurs de l'éducation permanente, la loi de 1971 a créé un système particulièrement ouvert qui s'est rapidement heurté au développement du chômage de masse. Avec la réforme de 2014, la loi « [opte] pour une tentative de régulation du marché de la formation professionnelle par le marché de la qualité, fondé sur des normes techniques gérées par des opérateurs de droit privé, tout en maintenant l'encadrement juridique en vigueur des dispensateurs de formation ».

Accéder à la chronique : [en annexe de ce numéro](#).

Source : LUTTRINGER Jean-Marie, Le Quotidien de la formation, n° 2515, 12 janvier 2016

Compte personnel d'activité : un accord s'est dessiné

Le 8 février, les partenaires sociaux poursuivaient leurs discussions sur les contours du futur Compte personnel d'activité (CPA), ce dispositif visant à rattacher tout ou partie des droits sociaux (formation, pénibilité, etc.) à la personne et non à son statut (salarié, chômeur, etc.) afin de lui permettre d'être le premier acteur de la sécurité de son parcours professionnel. Alors que la menace d'un échec planait sur cette nouvelle séance de discussion, le patronat a réintégré la pénibilité dans le CPA.

Source : Les Echos, 9 février 2016

Compte personnel d'activité : position commune

Après quatre séances de négociation, les partenaires sociaux sont finalement parvenus à s'entendre, dans la nuit du 8 au 9 février, sur une position commune minimale relative au compte personnel d'activité. Cependant, le Medef laisse planer le doute quant à sa signature de la position commune.

Texte de la position commune sur le compte personnel d'activité : [en annexe de ce numéro](#).

Source : Le Quotidien de la formation, n° 2536, 10 février 2016

Le portail « CPA numérique » en chantier

Le 1er janvier 2017, tous les actifs français seront susceptibles d'ouvrir leur compte personnel d'activité à partir du portail internet dédié. D'ici-là, ses concepteurs vont devoir plancher sur son ossature, mais aussi sur la question -centrale- de la gestion des données individuelles.

Source : D'ALGUERRE Benjamin. Inffo formation, n° 895, du 1er au 15 mars 2016.

La Fédération de la formation professionnelle appelle à une mobilisation totale de l'offre de formation publique et privée pour le plan 500 000 à destination des demandeurs d'emploi

Le 4 janvier dernier, Jean Wemaëre, président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) était reçu par la ministre du Travail Myriam El Khomri, afin de faire le point sur la situation des organismes de formation privés et de leur implication dans le « plan 500 000 » annoncé par le chef de l'État. Pour le dirigeant de la FFP, l'ambition affichée par François Hollande de former 500 000 demandeurs d'emploi aux métiers d'avenir ou en tension peut se voir couronner de succès « à condition d'une mobilisation totale de l'offre privée et publique ».

Source : Le Quotidien de la formation, n° 2513, 8 janvier 2016



Le FPSPP et l'ANLCI publient un panorama de l'action des OPCA et des OPACIF contre l'illettrisme

Le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) et l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) ont publié un « panorama de l'action des OPCA et OPACIF contre l'illettrisme ». Ce document a vocation à offrir aux acteurs une meilleure visibilité sur la palette des actions de lutte contre l'illettrisme qui ont fait leur preuve.

Lire le document : <http://www.fpspp.org/portal/html/flipbook4/index.html#2>

Source : ANLCI, 07/01/2016

Actualités régionales et départementales

Faire grandir les initiatives pour que l'illettrisme recule - Forum Permanent des Pratiques 2015-2017

Depuis sa création, l'ANLCI met à disposition de ceux qui agissent des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques pour qu'ils n'aient pas à réinventer ce qui existe déjà.

Pour que chacun puisse s'inspirer des bonnes pratiques, pour que les initiatives contre l'illettrisme se multiplient, l'ANLCI conduit un programme national, le Forum Permanent des Pratiques, qui a la caractéristique d'être déployé localement.



Consulter la plaquette : [en annexe de ce numéro.](#)

Formation & ingénierie

La lutte contre « l'illettrisme numérique » bientôt reconnue dans le Code du travail !

Le projet de loi pour une République numérique porté par Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et par Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du Numérique, a été adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 26 janvier 2016. Il traite notamment de l'accessibilité des publics fragiles au numérique. Le projet de loi prévoit donc d'inscrire – au côté des actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française – les actions de lutte contre l'illettrisme numérique. Ces actions feront ainsi partie intégrante de la formation professionnelle tout au long de la vie (article 45 bis portant modification de l'article L6111-2 du Code du travail).

Accéder à l'actualité :

<http://www.droit-de-la-formation.fr/vos-rubriques/actualites/point-de-droit/la-lutte-contre-l-illettrisme-numerique-bientot-reconnue-dans-le-code-du.html?>

Source : Michelet Valérie

CLéA, certificat de connaissances et de compétences professionnelles

Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi (COPANEF) et la Formation, le certificat CléA est un outil au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité. Le lancement officiel de ce certificat s'est déroulé le 21 janvier 2016.

En savoir plus sur le dispositif, les organismes certificateurs, et les démarches :

<http://www.certificat-clea.fr/>

Une veille collaborative sur les ressources CLéA

RESILL, Le réseau national des professionnels des Centres Ressources Illettrisme et Alphabétisation propose un « scoop-it » sur le dispositif CLéA.

Accéder au site : <http://www.scoop.it/t/clea-1>

Les écoles de la deuxième chance veulent développer l'approche par compétences

Le réseau des écoles de la deuxième chance (E2C) a lancé le 27 janvier un projet de recherche-action portant sur le développement de l'approche par compétences (APC) dans la formation des jeunes raccrocheurs qu'elles accueillent. Cette étude, réalisée en collaboration avec les enseignants-chercheurs du Laboratoire inter-universitaire en sciences de l'éducation et de la communication (Lisec) et grâce au financement de la banque HSBC, s'appuiera sur les expérimentations menées au sein de dix établissements du réseau.

Pour en savoir plus : www.reseau-e2c.fr

Source : D'ALGUERRE Benjamin - Le Quotidien de la formation, n° 2531, 3 février 2016

Recherche, statistiques & publication

Symposium sur l'intégration linguistique des migrants adultes : les enseignements de la recherche

Un symposium se tiendra à Strasbourg, du 30 mars au 1^{er} avril 2016.

L'appel à communications a donné lieu à 97 soumissions dont 73 ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une présentation lors du Symposium.

Consulter le programme : <http://www.coe.int/fr/web/lang-migrants>



Dictionnaire illustré de la formation : 50 nuances de formation (pas très nuancées)

Le dictionnaire illustré de la formation de Jean-Pierre Willems. Illustrations et textes à l'appui de A à W.

[Dictionnaire en annexe de ce numéro](#)

Appels à projets & initiatives

Appel à projets de la Fondation de France en faveur de la réussite éducative des collégiens

Fondation de France Fondation JM Bruneau - France (Métropole et Dom). Projet à déposer avant le 16/03/2016.

[Télécharger l'appel à projets](#) :

<http://www.fondationdefrance.org/article/aidons-les-collegiens-reussir>

La Fabrique Opéra Grenoble : l'opéra coopératif qui ne cesse de grandir

Une nouvelle approche de la production de spectacle fondée sur la fédération des compétences locales. La Fabrique Opéra Grenoble propose une nouvelle approche de la production de spectacles lyriques. Soutenue depuis 2013 par la Fondation SNCF dans le cadre du Mécénat Régional Alpes. Ce projet permet d'impliquer des jeunes, lycéens, apprentis, issus des quartiers sensibles de Grenoble, dans la réalisation des décors, costumes, coiffures, maquillage... nécessaires à la conception du spectacle.

Après le succès de La Flûte Enchantée, la Fabrique Opéra Grenoble vous propose, pour sa dixième édition, du 1^{er} au 5 avril 2016, Rigoletto de Giuseppe Verdi. Il s'agit d'un opéra inspiré de la pièce de Victor Hugo, Le roi s'amuse.



[En savoir plus sur la Fabrique Opéra Grenoble](#) :

<https://www.fondation-sncf.org/index.php/component/content/article/14-vivre-ensemble/413-fabrique-opera-grenoble>

[Réservez vos places pour le spectacle Rigoletto](#) : <http://www.rigoletto-lafabrique.fr/>

Cécile Ladjali, l'impression des mots

Jean François Cadet dans son émission « Vous m'en direz des nouvelles » (RFI) interroge Cécile Ladjali, auteure du roman « L'illettré » et Marie-Odile Chassagnon, responsable de l'antenne parisienne de l'association Savoirs Pour Réussir qui a produit un DVD présentant la création d'un spectacle musical intitulé : « La chanson, de l'écriture à la scène ».

[Accéder au podcast](#) :

<http://www.rfi.fr/emission/20160128-cecile-ladjali>

Ces pages ont été rédigées par Marie-Hélène Lachaud notamment à partir d'informations diffusées par les Centres Ressources Illettrisme & l'ANLCI.

Les liens vers les pages Web ont été consultés dans les jours qui précèdent la diffusion du Bon à savoir. En cas de difficulté pour accéder aux sites, veuillez nous contacter.

